

## **Directives Future Talent (Championnats suisses/WorldSkills cycle 24/26)**

Conformément au principe d'égalité, toutes les désignations de personnes et de fonctions s'appliquent à tous les genres, quel que soit le formulaire linguistique utilisé.

### **Organisateur**

La responsabilité de l'organisation de Future Talent et des championnats suisses incombe à dpsuisse.

### **Buts**

Les objectifs de Future Talent et des SwissSkills sont les suivants :

- Recruter des candidats qualifiés pour participer aux WorldSkills,
- Offrir aux futurs professionnels la possibilité de mesurer et d'évaluer leurs compétences professionnelles à l'échelle d'un championnat suisse, ainsi que de favoriser l'échange d'expérience entre professionnels partageant les mêmes intérêts,
- Promouvoir les compétences de nos métiers,
- Obtenir un impact durable en matière de recrutement de nouveaux talents grâce à une communication ciblée avant et pendant la compétition.

### **Participation à partir de la 2e année d'apprentissage.**

Limite d'âge au début de l'entraînement en 2024 : 20 ans.

Aux SwissSkills, 4 places supplémentaires sont réservées aux diplômés. Il n'y a pas de limite d'âge.

Cependant, la participation aux WorldSkills est uniquement possible pour les participants âgés de 22 ans maximum l'année des WorldSkills.

### **Inscription / Sélection**

Pour participer à Future Talent ou aux SwissSkills, veuillez utiliser le formulaire d'inscription approprié. Veuillez respecter impérativement la date limite d'inscription. Après cette date, dpsuisse examinera les inscriptions reçues et prendra une décision sur l'admission. dpsuisse fixe le nombre maximum de places de départ par métier dans le règlement. En cas de trop nombreuses inscriptions, les participants seront sélectionnés en fonction de leur bulletin de formation professionnelle.

La décision de sélection ne peut faire l'objet d'un recours.

À l'inscription, veuillez joindre :

- Une copie des bulletins de formation professionnelle

**Dates et informations sur la compétition :**

Les dates des événements Future Talent seront communiquées individuellement.  
La compétition se déroule dans le cadre des SwissSkills et suit leurs jours de réalisation.  
Certains segments de la compétition peuvent avoir lieu au visCampus à Aarau.

Les participants seront répartis en groupes par dpsuisse, et cette répartition sera annoncée au plus tard deux semaines avant le début de la compétition. Les participants sont priés de réserver tous les jours de compétition jusqu'à l'annonce de la répartition des groupes.

Dans la mesure du possible, les participants de la Romandie et du Tessin seront regroupés tous le même jour, idéalement en parallèle avec la journée de visite des SwissSkills pour les classes scolaires de la région.

La participation à la cérémonie de remise des médailles est **obligatoire** pour tous les participants.

**Tâche du concours**

Les tâches se limitent au domaine technique et artisanal (aucun travail écrit). Les compétences suivantes sont mises en avant :

- Solides savoir-faire technique et compréhension technique, niveau du 8e semestre
- Endurance et persévérance

**Experts**

Pour la définition et l'évaluation des tâches, dpsuisse est responsable. Si nécessaire, l'association peut faire appel à d'autres experts de la commission d'examen professionnel. L'évaluation des travaux est basée sur le système des SwissSkills ou des WorldSkills. Les recours sont régis par le règlement.

**Frais**

Il n'y a pas de frais de participation. dpsuisse indemnise les participants pour les frais de déplacement du domicile au visCampus sur la base d'un abonnement demi-tarif en 2e classe et d'un forfait de 100 CHF pour les repas. Les participant-e-s organisent eux-mêmes leur voyage et leurs repas.

L'hébergement éventuel est à la charge des participants.

Les rémunérations spéciales ainsi que les prix du concours ne sont versés qu'en cas de présence complète. Le paiement s'effectue à l'issue du concours par virement bancaire.

*3 juin 2024*

*Beat Kneubühler*

*Directeur*